

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022-93

**OBJET : URBANISME : ACQUISITION PAR SUBSTITUTION DU BIEN SITUE 13 CHEMIN DES VENELLES CADASTRE AB 651**

L'an 2022, le 26 novembre à 09H00, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 18/11/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Bruno FOUCHARD, Patrice DRAIGNAUD, Aude JOUSSE, Guinard MARNE, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Benoit LONGEON, Anaik FOURDILIS, Philippe MIKO

**Etaient excusés avec procuration :**

Solène LAUNAY ayant donné procuration à Pascale CORMERAIS  
Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ ayant donné procuration à Patrice DRAIGNAUD  
Didier CHAUVIERE ayant donné procuration à Yves-Marie DELANOE

**Etaient absents :**

Stéphanie MELOT

Désignation d'un secrétaire de séance : Karine DESVARD a été désigné secrétaire de séance,

**Rapporteur : André LANCIEN**

VU l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1311-10 ;  
VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1212-1, L. 1211-1 ;  
VU le décret n° 86-455 du 14 mars 1986 relatif à la suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et modalités de consultation du service des domaines ;  
VU l'arrêté du 17 décembre 2001 modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics ;  
VU l'avis de France Domaine en date du 30 juin 2022 ;

**EXPOSÉ**

Dans le cadre du projet Cœur de Bourg, la commune souhaite acquérir par substitution de Monsieur Fabien CASELLINO et Monsieur Christophe HIOU le bien situé 13 chemin des Venelles, cadastré AB 651 d'une superficie de 386 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Jean Pierre DILHAN, demeurant Les Pierres Blanches à Besné (Loire-Atlantique).

Le propriétaire Monsieur Jean Pierre DILHAN a donné son accord pour l'achat par substitution.

Le détail du montant de la vente est de 261 500 € et se détaille de la manière suivante :

- Prix de vente du bien : 235 000 €
- Provision pour frais d'acte : 18 000 €
- Frais de négociation à la charge de l'acquéreur : 8 500 €

**Annexe :** CM26-11-2022 Annexe 08 : plan de situation parcelle AB651

*Après en avoir délibéré, le conseil :*

- **ACCEPTÉ** de procéder à l'acquisition par substitution du bien cadastrée AB 651 pour un montant de 261 500 € ;
- **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le Maire  
**Daniel GUILLE**



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



AB 651



